

**CONSEIL D'ECOLE DU BOHRIE n°2**  
**Du MARDI 28 janvier 2025 à 18h30**  
(réfectoire du périscolaire)

**COMPTE-RENDU**

**PRESENTS**

<b>EQUIPE ENSEIGNANTE</b>	<b>MAIRIE</b>
Pascal CORBE (Directeur)	Mme SCORTICATI
Aurélie FALIU	Mme RIDEAU
Léna DELPORTE-PEBAY	<b>PARENTS</b>
Manon PRUNIAUX	Mme HADIGUI
Isabelle HURST	Mme VINCENTI RIBOUX
Hélène RIDREAU	Mme BACH
Mathilde SCHNEIDER	M SPIESS
Natacha HUMSKI (ATSEM)	Mme Aurore (Directrice Périscolaire)
Excusées : - Mme TARAN REYMANN (inspectrice IEN) - Mme LOECHLEITER (psychologue scolaire RASED)	

**Le(s) QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville// Dispositif national pour certaines villes cibles en France)...et au Bohrie ?**

*Définition selon le site de l'INSEE : « Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des territoires d'intervention de l'État et des collectivités territoriales définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dans l'objectif commun de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines.*

*Il existe une trentaine de QPV dans l'Eurométropole de Strasbourg.*

*La reconnaissance d'un QPV ouvre droit à des subventions pour les associations afin d'établir des projets visant à réduire les inégalités sociales. Par exemple, des associations peuvent faire de l'aide aux devoirs ou de l'enseignement du Français Langue Etrangère (FLE) pour aider à l'insertion des familles. Les associations font des analyses de territoire pour définir les besoins d'un QPV. Ainsi, le sujet des actions diffère en fonction des QPV.*

Dans le cas du Wihrel, les associations et les partenaires répondent à un appel de projet et la ville de Strasbourg ouvre des subventions. Les projets se font grâce au cofinancement entre la ville, l'Etat, les associations... Mais ces projets doivent se trouver dans la lignée politique de la ville. Le Wihrel est composé de beaucoup de jeunes et de familles monoparentales, la mairie d'Ostwald a donc comme politique de favoriser l'insertion des jeunes.

### **Qu'est-ce que l'école du Bohrie peut espérer avec ce dispositif ?**

Les écoles peuvent y prendre part sous forme de partenariat avec les associations ou le Centre Socio-Culturel (CSC). Il existe cependant une condition : il faut qu'au moins 50 % des usagers du projet proviennent du « quartier QPV » (le Wihrel). Il n'y a donc pas besoin que les actions touchent exclusivement les familles du QPV (Wihrel) mais cela doit respecter un minimum.

Le dispositif « Déjeuner sport », projet porté par l'association *Unis vers le sport*, a lieu cette année scolaire : les élèves des écoles Jean Racine et du Bohrie peuvent faire du sport sur le temps de la pause méridienne.

### **L'école du Bohrie peut-il prétendre à l'aide aux devoirs ?**

L'école peut prendre contact avec le CSC ou une autre association pour développer ce projet. Cependant, le dispositif doit avoir lieu au sein du CSC, car seules les associations ou les CSC peuvent être porteur(s/es) d'un projet dans le cadre d'un QPV.

La mairie fait remarquer que pour 2025 c'est trop tard, parce que les appels à projet de la ville ont été lancés en novembre 2024 pour l'année civile et scolaire prochaine. Ainsi, un nouveau projet pourra être proposé à la ville en novembre 2025 pour l'année 2026.

Il est possible de déposer tout autre projet tant qu'il est réalisé avec un partenaire mais les associations doivent elles-mêmes déposer la demande et non l'école.

### **Qu'est-ce que le quartier (Wihrel/Bohrie ?) peut espérer pour ses habitants ?**

La mairie fournira le pourcentage d'enfants qui viennent du quartier du Wihrel, ce qui permettra à l'école de voir s'il est possible de monter une action selon les critères donnés précédemment.

## **Les crédits « mairie »...**

Comment éviter les déconvenues de l'année 2024 ?

Le problème : cette année, il y a eu de très gros écarts entre les « montants/crédits alloués » et ceux « réellement facturés » à la mairie par les fournisseurs... beaucoup plu faibles.

Cela signifie que notre école (certaines classes en particulier) n'ont pas pu bénéficier des montants alloués (accordés) en raison des trop nombreux articles annulés ou en reliquats... jusqu'à 40% de manque à gagner pour certaines classes.

Cette question a été abordée en amont lors de la réunion coordination ville-école. La mairie a eu des difficultés à identifier quel était le fond du problème. Les fournisseurs généraient des reliquats qui sont ensuite devenus des articles annulés. La mairie ne voyait pas cette notion de reliquats, elle pensait que tout était livré une fois commandé. En effet, le devis une fois généré, le paiement se fait sur les produits livrés, mais la somme engagée reste la même et c'était le seul regard qu'elle avait. Ainsi, la mairie peut engager 100 €, le fournisseur ne facture que 90 € voire 70 ou 60 euros mais la mairie continue de voir seulement les 100 € engagés du fait des reliquats et des articles annulés.

Ainsi, Mme Hilt (mairie) rédigera un nouveau protocole qui sera transmis aux écoles. Dans les grandes lignes, il ne faudra plus de reliquats afin de pouvoir repasser commande assez rapidement. La mairie rappelle à l'école qu'elle a la liberté de choisir un autre fournisseur si à l'avenir, il y a encore des problèmes avec Pichon. Ainsi, l'école peut profiter du fait que la mairie n'est pas soumise à un marché pour choisir les fournisseurs en fonction de leurs prix.

Les sommes engagées n'étant finalement pas les sommes réellement facturées, c'est de l'argent que la mairie n'a pas dépensé. Ainsi, la mairie envisage de faire une exception et ouvrir une enveloppe pour pallier le manque en ce début d'année 2025.

## La sécurité d'accès au bâtiment

(Les clés magnétiques qui ne fonctionnent pas ou qui ne sont pas en nombre suffisant...)

Un recensement général de toutes les clés a été réalisé et transmis en novembre 2024 à la mairie par le directeur de l'école. La mairie connaît donc le nombre de clés qui est encore à fournir et qui a besoin de quel accès.

Une enseignante fait remarquer que certains enseignants n'ont pas encore de clé de l'école alors qu'ils sont titulaires de leur poste. M. Corbé refera le point auprès de M. Léger.

## Un futur gros projet au Bohrie

En septembre a eu lieu une visite de l'architecte du CAUE (Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement) qui accompagne la mairie sur les écoles pour la rénovation et la construction. Elle est venue au Bohrie pour découvrir la structure et ainsi recenser des dysfonctionnements pour ne pas les reproduire. La mairie rappelle qu'au précédent conseil d'école, un enseignant avait suggéré de faire une liste des dysfonctionnements de l'école. Elle est intéressée d'avoir cette liste, étant donné que les enseignants font partie des premiers utilisateurs des bâtiments.

Un rapide retour a été fait sur la réunion publique en mai 2024 par le CAUE.

Mme Hubert (CAUE) propose de construire une extension de l'école à proximité de l'école du Bohrie. Elle propose d'y installer la maternelle + CP avec une partie périscolaire adaptée aux élèves qui fréquentent le bâtiment. Il y aurait donc une restructuration du bâtiment actuel pour y faire uniquement de l'élémentaire.

Mme Hubert prépare le cahier des charges, l'agrandissement prévoit 7 à 8 classes supplémentaires mais il n'est pas question d'une nouvelle école.

Le but est d'éviter de faire un gros groupe scolaire, mais il est possible qu'une petite modification de la sectorisation (répartition des rues selon les écoles) ait lieu pour équilibrer le nombre d'élèves par école. La nouvelle sectorisation se fera en prenant en compte les fratries. Certaines familles ne seront donc pas nécessairement dans l'école la plus proche de chez eux.

## Renouvellement de la semaine de quatre jours

L'assemblée du jour (uniquement les membres présents) a été consultée (par vote) afin de confirmer la poursuite de la semaine de quatre jours au Bohrie.

**Résultats :**

0 contre

0 abstention

13 pour

Le renouvellement de la semaine de quatre jours a été voté à la majorité absolue et le document transmis à la mairie pour communication à l'IEN.

Autre point mairie : l'ensemble des enseignantes de la maternelle remercie le service technique et les espaces verts pour leur rapidité d'intervention concernant les tuteurs des arbres dans la cour de récréation de la maternelle.

## Projet PHARE (lutte contre le harcèlement)

Un rappel des différentes étapes du Plan de Prévention est réalisé en ce début de Conseil d'école comme tous les autres depuis 2022.

L'école dispose d'un Plan de Prévention communiqué et partagé par toute l'équipe enseignante de l'école. Il est complet et synthétique à la fois.

Outre ce support, l'école :

- propose en ligne (site internet de l'école) la plaquette d'information à l'attention des parents sur les démarches à suivre pour mieux prévenir et protéger leurs enfants
- participe chaque année à la journée Non Au Harcèlement
- participe (selon les années) au concours annuel Non Au Harcèlement
- met en place, dans chaque niveau, une séquence de sensibilisation au harcèlement (début d'année souvent) en EMC

Toute l'équipe est formée et sensibilisée aux signes et au traitement des situations de harcèlement.

## L'école inclusive

Il y a des problèmes de moyens financiers : 6 AESH dans l'école mais de plus en plus d'élèves avec des besoins (16 notifications MDPH). La situation est presque toujours en tension en raison des grandes difficultés à prendre en charge ces élèves.

L'école inclusive en France en 2025 rencontre encore des difficultés malgré les progrès législatifs. Le manque de moyens humains et matériels adaptés reste un obstacle majeur. Les enseignants et AESH, bien qu'un peu formés (mais de loin pas assez), sont souvent en sous-effectif pour répondre aux besoins des élèves handicapés. De plus, les structures scolaires peinent à être accessibles, et l'intégration des élèves en situation de handicap manque parfois de personnalisation.

## Retards des parents en maternelle...

Peut-être faut-il revoir les horaires du portail. Les parents passent par l'élémentaire en forçant l'ouverture des portes, ce qui entraîne un risque de détériorer les portes du bâtiment.

Il faut trouver un autre fonctionnement, mais cela sera discuté entre les enseignants.

Un « cahier de retard » a été mis en place pour les parents qui cherchaient leurs enfants en retard en maternelle.

**Notre prochain CONSEIL d'ECOLE aura lieu le *lundi 2 juin à 18h30* au réfectoire du Bohrie.**